

# Section académique de LIMOGES

N° 286 - OCTOBRE 2009

Mensuel

Directeur de publication  
Janine VAUX

Prix : 0,50 €

Publié et imprimé par la  
section académique du  
SNES :

40, avenue Saint-Surin  
87000 LIMOGES

☎ : 05-55-79-61-24

💻 : [s3lim@sn.es.edu](mailto:s3lim@sn.es.edu)  
[www.limoges.sn.es.edu](http://www.limoges.sn.es.edu)

ISSN : 0759.9951

CPPAP : 0413 S 07785

## VERS LA GRÈVE !

Le budget 2010 présenté au Conseil des Ministres du 30 septembre est sans ambiguïté sur le sens de la politique gouvernementale.

Crise ou pas, le cap est maintenu. 34 000 suppressions de postes sont programmées dans la Fonction Publique en 2010, dont 16 000 dans l'Éducation. L'appauvrissement des services publics, leur réduction voire leur privatisation restent bien une priorité de l'équipe gouvernementale.

Et c'est sans vergogne, bien que la crise pèse déjà sur les recettes fiscales, que cette même équipe fait le choix de les plomber davantage (TVA à 5,5% pour les restaurateurs, suppression de la taxe professionnelle, maintien du bouclier fiscal...), privant ainsi l'État de moyens d'action.

C'est dans ce contexte que nous devons revenir aux problèmes de l'École et à la question de l'action. Certes, l'unité syndicale est un atout, et le SNES comme la FSU multiplient les contacts pour la construire. Mais au regard des récentes déclarations de Fillon et Woerth sur le budget 2010, au regard du discours provocateur de L. Chatel sur la prétendue revalorisation des enseignants, au regard de ses préconisations sur nos carrières ou de son passage en force sur la formation des maîtres, il serait consternant de n'en rester qu'au constat commun ou aux dénonciations communes.

C'est pourquoi le SNES estime indispensable d'annoncer rapidement la date d'une grève dans la période du débat sur le vote du budget et de l'articuler si possible avec une action dans l'ensemble de la fonction publique.

Le succès de la votation citoyenne sur la Poste montre que les possibilités de mobilisation restent intactes.

P. 1 : Edito

P. 2 : Formation des maîtres  
Plan académique de formation

P. 3 : Entrevue avec la Rectrice  
CAPA désagrégée  
Votation citoyenne  
Nicolas Rouanet nous a quittés

P. 4 : Calendrier carrière  
2009-2010

## Formation des maîtres : des logiques à combattre

Le Ministère de l'Éducation Nationale a publié le 20 août 2009 une circulaire inacceptable sur l'organisation de stages pour les étudiants en master et préparant un concours de recrutement.

De quoi s'agit-il ?

La circulaire prévoit que des stages seront organisés selon deux modalités distinctes : d'abord des stages d'observation et de pratique accompagnée d'une durée de 108 heures maximum, pendant lesquels les étudiants seront en observation dans la classe d'un enseignant avec d'éventuelles prises en charge progressives de séances, et d'autre part, des stages en responsabilité, d'une durée de 108 heures, pendant lesquels les étudiants assureraient des cours hors de la présence d'un enseignant.

C'est bien sûr cette deuxième modalité de stage qui est inacceptable. Autant il pourrait être formateur, dans le cadre d'une pré professionnalisation réfléchie, d'observer les pratiques professionnelles d'enseignants en exercice, **autant la mise en totale responsabilité d'étudiants doit être combattue pour plusieurs raisons :**

- D'abord on voit mal comment les étudiants inscrits en master et préparant un concours de recrutement trouveront le temps d'assurer en plus des cours en responsabilité.
- On mesure aussi les difficultés auxquelles ils seront confrontés, mis en situation d'intervenir en cours d'année et sans formation. Lorsque l'on connaît les difficultés liées à la prise en charge de classes en

cours d'années comme en témoignent nos collègues titulaires remplaçants, l'on mesure les conséquences désastreuses que pourrait avoir une telle expérience sur des étudiants.

- Le Ministère avance que ces stages seront rémunérés à hauteur de 3000 euros, mais cela ne peut en aucun cas constituer une réponse satisfaisante à notre demande de pré recrutements ou de bourses permettant aux étudiants de financer l'allongement des études dans le cadre de la réforme de la formation des maîtres.
- Enfin, on peut légitimement se demander si l'objectif d'une telle mesure n'est pas avant tout la recherche d'un nouveau potentiel de remplacement dans une période où les restrictions budgétaires touchent prioritairement les emplois de TZR.

**On l'aura compris, l'urgence est d'intervenir pour le retrait de cette circulaire ministérielle.**

Si aucune circulaire rectorale n'est parue à ce jour dans notre académie – contrairement à ce qu'ont déjà mis en œuvre d'autres recteurs – nous savons qu'elle est à l'étude. Nous ne savons pas, par contre, comment seront définies concrètement les modalités des stages en responsabilités, ni comment seront établies les conventions mettant en place l'accueil des étudiants dans les établissements. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

**Il faut se tenir prêt et débattre d'ores et déjà des modalités à mettre en œuvre pour faire obstacle à la mise en œuvre de tels projets.**

## Plan académique de formation ambitieux ou simple outil au service des DRH ?

Autrefois incontournable en salle des profs au mois de septembre, le Plan Académique de Formation (PAF) n'est plus ce qu'il était. Le catalogue maigrelet qui dresse aujourd'hui la liste des stages voit sa pagination réduite année après année, au même rythme que les moyens alloués à la formation continue des enseignants. Ne figurent, pour l'essentiel que les stages d'adaptation aux réformes ministérielles en cours : nouveaux programmes, concepts à la mode, pratiques pédagogiques avec TICE imposées... La formation professionnelle continue devient dans l'Éducation nationale une notion étriquée, marginalisant l'enrichissement culturel, la mise en perspective, les questionnements généraux au profit d'une adaptation étroite au métier.

Les modalités d'inscription sur GAIA (le serveur du PAF) en attestent. Peut-être avez-vous sursauté en achevant votre inscription... Il est devenu nécessaire

de motiver ce qui vous conduit à accomplir un tel stage ! Et non... les items : accroître mes connaissances, exercer mon droit à formation (et obliger mon employeur à s'en donner les moyens) n'y figurent pas. En revanche, si vous souhaitez vous reconverter (c'est vrai qu'il y a trop de fonctionnaires...), il y a des cases à cocher : « acquisition de nouvelles compétences », « concours », « VAE », « bilan de compétences »...

Et si vous n'êtes pas un de ces dinosaures de l'enseignement complètement obtus et rétifs à toute gestion managériale et libérale, vous pouvez indiquer que vous avez choisi ce stage au nom d'une « adaptation à l'évolution prévisible des métiers »...

Dès lors, les DRH de l'Éducation vous remettront sans doute un bon point pour avoir su cliquer au bon endroit...

## Entrevue avec la Rectrice

Le secrétariat académique du SNES a rencontré le 23 septembre la Rectrice et le (nouveau) secrétaire général et leur a soumis un certain nombre de problèmes :

- **la récupération du mois de juin** : alors même qu'elle ne semble pas avoir apporté un réel bénéfice pédagogique, elle a fortement retardé et perturbé la préparation de la rentrée. La Rectrice, pour sa part, ne reconnaît de difficultés que sur Limoges.
- **les nouvelles modalités de correction du brevet** (convocation des correcteurs hors département) : les secrétaires académiques ont rappelé la promesse rectorale d'un bilan. La Rectrice s'est engagée à le communiquer prochainement (résultat des élèves, mobilité des correcteurs...).
- **l'absence de décharge effective de service des stagiaires en situation** : certains stagiaires en situation se sont vu attribuer un service

hebdomadaire de 18 h alors que le jeudi a été libéré dans leurs emplois du temps pour qu'ils viennent à Limoges en formation ! Le secrétaire général s'est engagé à se pencher sur cette question.

- **les frais de déplacement des TZR affectés à l'année** : selon les textes en vigueur, les TZR peuvent prétendre à un établissement de rattachement pérenne et à des frais de déplacement lorsqu'ils exercent à l'année dans un autre établissement (l'ISSR pour sa part étant versée en cas de remplacements de courte et moyenne durée).

Le rectorat s'était jusque là refusé à envisager le remboursement de ces frais. Un groupe de travail se tiendra en novembre au rectorat pour envisager cette question, sous le double aspect de la détermination des établissements de rattachement et du remboursement des frais de déplacement.

### NICOLAS ROUANET NOUS A QUITTÉS

Nicolas ROUANET, professeur de SES au lycée de TULLE, est décédé le 2 octobre, emporté brutalement par une crise cardiaque.

Nous regretterons beaucoup ce militant dévoué, secrétaire de la section SNES du lycée E. Perrier, membre du bureau départemental du SNES Corrèze et commissaire paritaire des certifiés. Apprécié de tous, il avait des convictions solides, alliées à un profond humanisme et une grande gentillesse.

A son épouse, ses trois enfants, ses collègues, nous exprimons notre profonde sympathie.

## CAPA désagrégée

A peine installée à la suite des élections de décembre dernier, la CAPA des agrégés doit être renouvelée. La faute au SGEN-CFDT qui, en ne présentant qu'une liste incomplète limitée au seul grade de hors-classe (soit 2 candidats sur 18 !) a obtenu un élu...qui n'est plus en mesure de siéger, en faisant valoir son droit à la retraite (légitime mais prévisible).

Conséquence : il doit être procédé à de nouvelles élections portant sur l'ensemble des sièges ! Elles se dérouleront le mardi 15 décembre 2009 et ne sont pas dépourvues d'enjeux. Rappelons que la liste SNES, SNEP, SNESup (FSU) avait obtenu, il y a un an, 6 sièges sur 9.

## Votation citoyenne sur la poste : un succès

Avec plus de 2 millions de votants, la votation citoyenne sur l'avenir de la Poste est un véritable succès. En participant massivement à ce vote, en se prononçant à plus de 90% contre le changement de statut de la Poste, la population a montré non seulement son attachement au service public postal mais aussi son refus de voir remis en cause l'ensemble des services publics et leurs missions.

Les enseignants ne s'y sont pas trompés : le vote que nous avons proposé dans les établissements du second degré a été organisé dans plus de 40 lycées et collèges de l'académie permettant ainsi la participation de plus de 1500 collègues qui se sont prononcés à 98% contre le changement de statut.

Le gouvernement s'obstine visiblement à ne pas prendre en compte cet événement, et nie l'expression de 2 millions de citoyens. Nous devons donc poursuivre cette mobilisation, l'amplifier et l'élargir à l'ensemble des services publics.

## Calendrier carrière 2009-2010 <sup>(1)</sup>

### SEPTEMBRE/OCTOBRE

- Signature de votre **VS** (ventilation de service : classes, effectifs, heures sup,...).
- Elections de vos représentants au **conseil d'administration**.
- Pensez à vérifier et/ou compléter votre dossier sur I.Prof.

### NOVEMBRE/DECEMBRE

- Demandes de **temps partiels, CPA** (10 décembre), **congé formation<sup>(\*)</sup>, disponibilité<sup>(\*)</sup>, postes adaptés pour 2010**.
- **Saisie des vœux de mutation** pour le **mouvement inter académique** (19 novembre au 8 décembre).

### JANVIER/FEVRIER

- Groupe de Travail de vérification du barème inter.
- Candidatures pour l'**accès au corps des agrégés**.
- CAPA pour l'**avancement d'échelon des certifiés, CPE, COP**.
- CAPN pour l'**avancement d'échelon des agrégés**.
- Début de la campagne de **notation administrative** par les chefs d'établissement.

### MARS

- **Accès à la hors classe des certifiés, agrégés et CPE** : si vous êtes au 7<sup>ème</sup> échelon ou plus et si vous avez 7 ans d'ancienneté au 31 décembre 2009, l'inscription est automatique, **consultez sur I.Prof les avis émis par les chefs d'établissement et les IPR**.
- Dépôt des demandes de révision de note administrative.
- CAPA pour l'accès au corps des **agrégés par liste d'aptitude**.

- Résultats du **mouvement inter académique**.
- **Saisie des vœux de mutation** pour le **mouvement intra académique** (2<sup>ème</sup> quinzaine de mars)

### MAI

- CAPA pour l'**accès à la hors classe des agrégés**.
- CAPA pour les **révisions de note administrative des certifiés, agrégés, CPE, COP**.
- CAPA pour les **congés de formation, les postes adaptés**.
- Groupe de travail de **vérification des barèmes** pour le mouvement intra académique.
- CAPN pour l'**accès au corps des agrégés**.

### JUIN

- Résultats des affectations du **mouvement intra académique**.
- CAPA pour l'**accès à la hors classe des certifiés et CPE**.
- CAPN pour l'**accès à la hors classe des agrégés**.

### JUILLET

- Décision du **jury EQP** (titularisation des professeurs stagiaires)
- **Phase d'affectation des TZR, des stagiaires en situation, des maîtres auxiliaires et des contractuels**.

### AOUT

- **Phase d'affectation des stagiaires IUFM**.
- **Phase d'affectation des TZR**.

(1) Calendrier indicatif sous réserve de modifications ministérielles et rectorales.

Pour connaître les dates et modalités précises, consultez le site régulièrement : [www.limoges.snes.edu](http://www.limoges.snes.edu)

**Veillez à nous communiquer une adresse mail à jour pour recevoir les messages d'alerte sur votre carrière.**

Pour toutes les opérations de gestion de votre carrière transmettez au Snes votre **fiche syndicale** de suivi. (US spécial carrière début décembre, US mutation, site internet). Pour le mouvement participez aux réunions d'information du Snes.

### <sup>(\*)</sup> **Congé de formation professionnelle**

Les demandes au titre de l'année scolaire 2010-2011 doivent être déposées pour le **1<sup>er</sup> décembre 2009**.

Pour postuler, il faut être en position d'activité et justifier de 3 années de services effectifs.

Rémunération : versement d'une indemnité mensuelle forfaitaire égale à 85% du traitement brut, indemnité ne pouvant toutefois pas excéder le traitement afférent à l'indice brut 650.

Pendant la période du congé, vous maintenez vos droits à l'avancement et à la retraite, vous ne perdez pas votre poste.

Les éléments du barème pour classer les demandes tiennent compte à la fois de l'ancienneté générale de service (1 point/an) et du nombre de demandes antérieures, qu'elles aient ou non été formulées dans l'académie (10 points/demande).

Envoyez votre fiche syndicale au Snes pour le suivi de votre dossier. (US spéciale début décembre)

Dans l'académie il était de coutume que les collègues ayant trois ans

d'ancienneté dans la demande obtiennent le congé. Mais l'an passé pour la première fois, les demandes étant en constante augmentation et le contingent alloué insuffisant, 7 collègues dans cette position n'ont pas pu obtenir le congé. Le Snes revendique un doublement du contingent des congés formation, c'est une nécessité !

### <sup>(\*)</sup> **Demande de mise en disponibilité**

Les demandes au titre de l'année scolaire 2010-2011 doivent être déposées pour le **1<sup>er</sup> décembre 2009**.

Pendant la période de la disponibilité, vous perdez vos droits à l'avancement et à la retraite, vous perdez votre poste et devez participer au mouvement lors de votre réintégration.

Les demandes sont réparties en deux catégories : les disponibilités de droit et celles qui sont soumises à l'appréciation du Recteur après consultation de la CAPA. Prenez contact avec le Snes pour le suivi de votre dossier